№ 2023018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 10.03.2023

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau à la mairie pour permanences sociales

Mr le Maire fait part d'une proposition de convention de mise à disposition d'une salle de la mairie avec le département du Cher pour des permanences sociales.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la commune met à disposition un bureau pour des permanences sociales et accueillir des usagers.

Après avoir pris connaissance de la convention, et après discussion, le conseil municipal

ACCEPTE les termes de ladite convention
AUTORISE le Maire à signer tous les documents

Voté à l'unanimité
Remplace la précédente n° 2023_03_14 suite à une erreur matérielle

Le Secrétaire de séance
Dominique FOURNIER

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT

GB

№ 2023017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 15 Contre : Abstention : 4

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Adressage pour l'installation de la fibre optique

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur la commune d'Henrichemont, AXIONE a demandé à ce que la numérotation des maisons et dénominations des rues soient revues sur Henrichemont,

Il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et lieux-dits.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT : dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.
L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au conseil municipal de nommer les rues et lieux-dits comme suit :

-LE CHATEAU VERT
-LA BRISSONNERIE
-LE CHAMP DE BOISBELLE
-LE PACAGE AUX BŒUFS
-LES BERNIERES
-LES GOTHS

-LE PRE DE LA TOMBE
-MOULIN DE SUGY
-PN 150
-PONT ABBE

Voté à la majorité
Remplace la précédente n° 2023_03_13del suite à une erreur matérielle

Le secrétaire de séance
Dominique FOURNIER

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 10.03.2023

MAIRIE D'HENRICHEMONT

GB

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL №2023016

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 15 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_16-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/03/2023
publié sur le site de la collectivité le 17.03.2023

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Affectation des résultats sur le budget COMMUNE

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de	321 388.63 €
- Un excédent reporté de :	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	321 388.63€
- Un excédent d'investissement de	90 515.26€
- Un déficit des restes à réaliser de	25 839.00€
Soit un besoin de financement de :	64 676.26€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT d'EXPLOITATION au 31/12/2022 : EXCEDENT (1068) 321 388.63€

RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 90 515.26€

Voté à la majorité des présents
Remplace la précédente n° 2023_03_12d suite à une erreur matérielle

Le secrétaire de séance
Dominique FOURNIER

GB

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

№2023015

DELIBERATION
Du CONSEIL MUNICIPAL d'HENRICHEMONT
concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
Budget COMMUNE
Dressé par Mr le receveur de Baugy

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés :19
19	17	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 10.03.2023

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibéré, Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Autorise le Maire à signer les documents concernant cette affaire

Voté à l'unanimité 19 POUR
remplace la précédente n° 2023_03_10del suite à une erreur matérielle

Le secrétaire de séance
Dominique FOURNIER

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

GB

ANNULE

№2023014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau à la mairie pour permanences sociales

Mr le Maire fait part d'une proposition de convention de mise à disposition d'une salle de la mairie avec le département du Cher pour des permanences sociales.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la commune met à disposition un bureau pour des permanences sociales et accueillir des usagers.

Après avoir pris connaissance de la convention, et après discussion, le conseil municipal

ACCEPTE les termes de ladite convention
AUTORISE le Maire à signer tous les documents

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 09.03.2023

GB

ANNULE

№ 2023013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 15 Contre : Abstention : 4

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Adressage pour l'installation de la fibre optique

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur la commune d'Henrichemont, AXIONE a demandé à ce que la numérotation des maisons et dénominations des rues soient revues sur Henrichemont,

Il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et lieux-dits.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT : dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.
L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au conseil municipal de nommer les rues et lieux-dits comme suit :

-LE CHATEAU VERT
-LA BRISSONNERIE
-LE CHAMP DE BOISBELLE
-LE PACAGE AUX BŒUFS
-LES BERNIERES
-LES GOTHS

GB

-LE PRE DE LA TOMBE
-MOULIN DE SUGY
-PN 150
-PONT ABBE

Voté à la majorité

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT
CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_13del-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 09.03.2023

GB

ANNULE

№ 2023012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 15 Contre : 4 Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Affectation des résultats sur le budget COMMUNE

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de	321 388.63 €
- Un excédent reporté de :	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	321 388.63€
- Un excédent d'investissement de	90 515.26€
- Un déficit des restes à réaliser de	25 839.00€
Soit un besoin de financement de :	64 676.26€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT d'EXPLOITATION au 31/12/2022 : EXCEDENT (1068) 321 388.63€

RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 90 515.26€

Voté à la majorité des présents

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_12d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 09.03.2023

GB

№ 2023011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	16	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_11-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 17.03.2023

OBJET : Approbation du Compte administratif 2022 de la Commune

Le Conseil Municipal hors présence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Mme MESTRE Nathalie, 1ere adjoint approuve à l'unanimité le compte administratif commune 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues	1 493 438.99
	Réalisées	1 237 553.14
Recettes	Prévues	1 493 438.99
	Réalisées	1 558 941.77

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues	1 166 845.92
	Réalisées	476 656.38
	Reste à réaliser	161 702.00
Recettes	Prévues	1 166 845.92
	Réalisées	567 171.64
	Reste à réaliser	135 863.00

RESULTAT DE CLOTURE

Investissement	90 515.26
Fonctionnement	321 388.63
Résultat	411 903.89

Le secrétaire de séance
Dominique FOURNIER

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Amulè

DELIBERATION
Du CONSEIL MUNICIPAL d'HENRICHEMONT № 2023010
concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
Budget COMMUNE
Dressé par Mr le receveur de Baugy

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés :19
19	17	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / BEUX / JANSONNIE / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme NOYAT et Mr REGUER

A DONNE POUVOIR : Mme NOYAT à Mme HURIEZ
Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr FOURNIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibéré, Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Autorise le Maire à signer les documents concernant cette affaire

Voté à l'unanimité 19 POUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230308-2023_03_10del-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2023
publié sur le site internet de la commune le 09.03.2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

GB